

DÉCISION DU MAIRE

Décision N° 18-2023	MOYENS GENERAUX <u>CONTRAT</u> Véhicule électrique RENAULT LIFE, immatriculé DZ-126-GR ▪ Signature d'un contrat de location de batterie avec la société DIAC Location
------------------------	--

Le Maire,

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil Municipal au Maire en termes de « marchés publics », en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'inscription faite au Budget principal de la Ville ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société DIAC LOCATION dont le siège sociale est à Noisy-le-Grand (93), pour l'établissement d'un contrat de location de batterie pour le véhicule électrique RENAULT LIFE, immatriculé DZ-126-GR;

Prend la décision suivante :

- Article 1. **CONCLUT** avec la société DIAC LOCATION, sise à Noisy-Le-Grand (93), un contrat pour la location de batterie pour le véhicule électrique RENAULT LIFE, immatriculé DZ-126-GR, pour une durée de 3 ans et un loyer mensuel de 59 euros HT à compter du 01/01/2023, date de renouvellement du contrat.
- Article 2. **PRECISE** que ce montant est en rapport avec un kilométrage annuel établi à 7500 kilomètres et que si ce kilométrage est dépassé, une somme de 5.02 euros HT sera ajoutée, correspondant au coût des 100 kilomètres supplémentaires.
- Article 3. **CHARGE** le Service "Finances - Marchés", les "Services Techniques", Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière municipale de l'exécution de la présente Décision qui sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
- Article 4. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Clisson, le 9 février 2023

Par délégation du Conseil Municipal,
Xavier Bonnet
Maire

Décision transmise à la Préfecture

le **20 JUN 2023**

et affichée

le **20 JUL. 2023**

